



Plan de Modernisation des Elevages

Filière palmipèdes

JA et nouveaux installés
depuis le 1^{er} janvier 2017

***hors projet
d'amélioration sanitaire***



Objectifs :

- Mise à l'abri des palmipèdes prêt à engraisser
- Gestion des effluents d'élevage
- Dédensification des animaux
- Amélioration des conditions d'ambiance

Date limite de dépôt des dossiers
auprès de la DDTM :

30 Septembre 2021

Pour qui ?

Exploitants agricoles (individuel ou société à objet agricole)
Uniquement JA et NI qui ont débuté leur activité agricole depuis le 1^{er} janvier 2017
pour JA date d'installation CJA,
pour NI la date de la 1^{er} inscription en tant que chef d'exploitation
Non éligibles : CUMA - Coopératives Agricoles - Lycées agricoles.

Conditions d'éligibilité

Etre engagé dans la démarche PalmiGconfiance (être agréé au moment de la demande de solde)

Etre inscrit à la BdAvicole au moment du dépôt du dossier

Critères de sélection

La procédure de sélection des dossiers s'appuie sur une grille de notation qui permet de classer les projets.
Dossier ultra-prioritaire (≥ 70 points) : avis en fin de période.
Dossiers non retenus (< 70 points).

Montant des aides

Taux d'aide : 40%

	Exploitations Individuels et sociétaires (hors GAEC)	GAEC 2 associés	GAEC 3 associés et plus
Majoration Plafond JA/NI	115 000 €	207 000 €	287 500 €
Majoration JA/NI + HVE	125 000 €	225 000 €	312 500 €

* HVE : certifiée HVE au plus tard lors de la demande de solde

Dépenses éligibles

- Les investissements matériels exclusivement liés au projet, en lien avec les enjeux de l'opération (liste en complément)
- La location de matériel et les matériaux liés aux travaux d'auto-construction en lien direct avec le projet (la main-d'œuvre liée à l'auto-construction est exclue).

Deux ans pour démarrer les travaux à compter de la date de notification de la décision juridique d'attribution de l'aide.
La demande de solde complète devra être transmise à la DDTM avant le 30 juin 2024.



Contact pour constituer votre demande d'aide

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES - **Pôle élevage**
Cité galliane - BP 279 - 40005 MONT DE MARSAN cedex
tel 05 58 85 45 25 landes.chambre-agriculture.fr





INVESTISSEMENTS ELIGIBLES au PME PACTE en palmipèdes (AAP JA/NI)



LOGEMENTS DES ANIMAUX

- Terrassement (y compris divers réseaux, maçonnerie, etc)
- Gros œuvre (y compris ossature, charpente, toiture, bardage, sol, gouttières et descentes d'eau, parois lisses, rideaux polycarbonates, menuiseries)
- Construction ou rénovation de bâtiments (y compris ossature, charpente, toiture, bardage, isolation pour les bâtiments neufs, sol, gouttières et descentes d'eau), parois lisses, rideaux polycarbonate, menuiseries
- Tunnels, cabanes et abris destinés au logement des animaux (y compris cabanes mobiles et bâtiments en kit)

EQUIPEMENTS ET MATERIEL D'ELEVAGE

Equipements et aménagements fixes

- Equipements de distribution de l'alimentation : chaînes d'alimentation, boisseaux de stockage, trémies avec vis de transfert, automates d'alimentation, robots d'alimentation autoguidés
- Equipements de distribution d'eau : installation de lignes de pipettes
- Systèmes de traitement de l'eau : pompes de peroxydation, pompes doseuse
- Frais de plomberie et d'électricité inhérents aux aménagements et équipements fixes intérieurs des bâtiments

Maitrise de l'ambiance du bâtiment

Qualité de l'air, température, humidité et ventilation

- Equipements pour aérer, ventiler, protéger, et gérer l'ambiance du bâtiment en période chaude et en période froide : bardages fixes ou mobiles sur longs pans et pignons, trappes d'aération, volets, éclairants, protections brise-vent, sondes et systèmes automatisés de gestion de la température, de l'humidité et de la qualité de l'air, alarme, brasseurs d'air, ventilateurs, turbines, douches et asperseurs, systèmes de brumisation, cooling, extracteurs, échangeur d'air, gaines rigides etc.
- Equipements de pilotage et d'automatisation des paramètres d'ambiance : capteurs, sondes, boîtiers électroniques ... (logiciels et matériels informatiques non éligibles) – Equipements de chauffage du logement des animaux
- Éléments translucides ou vitrés sur des bardages parois ou toitures, puits de lumière
- Installation de lumière intérieure en complément de la lumière naturelle : ligne électrique, système d'éclairage
- Système de programmation de lumière artificielle naturelle (ouverture de trappes, rideaux, obturateurs)

Sol, litière et aire de couchage

- Dispositifs d'épandage des litières permettant de réaliser l'épandage de paille, de granule, ou toute autre matière absorbante sans entrée ni sortie d'engins dans les structures couvertes
- Revêtements : bétonnage du sol intérieur

Aménagements pour l'accès à l'extérieur et/ou au pâturage et/ou parcours

- Trappes pour l'accès au plein air : création de trappes normalisées et système d'automatisation ouverture
- Amélioration des abords et sorties de trappes (agrandissements des trottoirs) pour éviter les bourbiers sur des zones de passages répétés
- Tout dispositif de clôture et portails de parcs et parcours

Autres équipements

- Dispositif de cloisonnement des lots
- Electrification de clôtures
- Pompe doseuse, système de traitement de l'eau (peroxydation...)
- Caisse et matériel de manipulation des animaux
- Système d'embucage souple pour le gavage
- Equipements d'adaptation de la gaveuse
- Installations fixes de désinfection
- Equipements de sécurité : groupe électrogène fixe
- Equipements de contention, de tri, de pesée, télésurveillance
- Investissements et équipements évitant l'écoulement des eaux pluviales et la dilution des effluents
- Equipement d'éclairage, frais de plomberie et d'électricité (inhérents aux aménagements et équipements fixes intérieurs)
- Logements collectifs spécifiques et leur mécanisation électrique

Aménagement du site d'élevage

- Equipements contribuant à une meilleure insertion paysagère des bâtiments
- Petits travaux de création d'une zone tampon contre les eaux souillées (fossé/bourrelet) avant le cours d'eau.
- Aires bétonnées devant portes et portails, trottoirs de sortie des animaux, aménagement et stabilisation des abords et des accès, quai d'embarquement, aires de manœuvre
- Zone de stationnement
- Equipements de distribution de l'alimentation : mangeoires, boisseaux de stockage, trémies avec vis de transfert et d'abreuvement
- Equipements de distribution d'eau : bacs à eau, lignes de pipettes...
- Système anti perchage

Autonomie alimentaire

- Construction et équipements fixes directement liés à la fabrication d'aliments à la ferme (aplatisseur, cellules de stockage, convoyage, vis, automatismes)
- Investissements visant à l'étanchéité du sol des silos (ragréage, béton)

Pour éviter l'accès de la faune sauvage aux aliments et à la litière

- Filet, grillage pour éviter les contacts avec la faune sauvage telle que la fermeture de tunnels.
- Effaroucheurs, filets et supports de filets, panneaux ou filets de fermeture des entrées d'air, panneaux de signalisation d'élevage, barrières et clôtures attenantes aux bâtiments et aux abris d'élevage, clôture de l'unité de production
- Acquisition de silos de stockage d'aliment pour bâtiment mobile d'élevage en plein air
- Bâtiment et cellule de stockage de litière

ENJEU EFFLUENTS D'ELEVAGE

- Ouvrages de **stockage** du fumier, du lisier (poche à lisiers) et des autres effluents: fosses, fumière, etc.
- **Protections** des ouvrages de stockage des effluents : clôtures
- **Couvertures** des ouvrages de stockage (dans la mesure où ces derniers optimisent la gestion économique ou environnementale, des effluents)
- Investissements visant à l'étanchéité des réseaux de collecte et des ouvrages de stockage des effluents
- Réseaux et matériels fixes permettant le **transfert** des liquides d'une fosse vers l'autre : pompes, canalisations de transfert
- Dispositifs de **collecte** des eaux de lavage
- Dispositifs de traitement des **effluents** (ex : séparation des liquides et des solides, matériels d'homogénéisation du lisier par brassage ou broyage, quais et plateforme de compostage)

Mesures de biosécurité générale

- Sas sanitaires et aménagements (douche, lavabo)
- Constructions et/ou aménagements d'un bloc sanitaire : lavabo, lave botte, pédiluve, vestiaire, wc, douche pour les zones d'élevage
- Équipements de gestion des cadavres : cloche d'équarrissage, bac d'équarrissage non réfrigérée, plateforme d'équarrissage, aménagement aires de dépôt des bacs, enceinte réfrigérée de stockage des cadavres
- Plateforme d'équarrissage, aire bétonnée ou stabilisée dédiée à la zone d'équarrissage
- Aménagement d'aire de lavage-désinfection pour le matériel en commun et le matériel de l'exploitation
- Tout système et équipement de lavage et/ou désinfection des animaux, locaux, matériel, véhicules
- Équipements de nettoyage : nettoyeur haute pression à eau chaude, canon à mousse, centrale de nettoyage-désinfection
- Équipements de désinfection : four thermique et autres équipements spécifiques
- Barrières sanitaires externes : citernes de collecte et fossés d'évacuation des eaux pluviales
- Matériels d'enfouissement des effluents lors de l'épandage
- Signalétique pour le site d'élevage

ENJEU qualité sanitaire et Biosécurité

Construction et aménagement intérieur et extérieur des dispositifs de mise à l'abri des animaux

- Jardin d'hiver : structure nettoyable/désinfectable, curable et délimitée au sol, contiguë à un bâtiment d'élevage existant disposant d'un sas sanitaire et équipée d'un système de distribution d'aliment, couvert d'un toit en dur, constituée de parois latérales empêchant tout contact avec l'avifaune par un bardage plein ou par un grillage ou par un filet (ou utilisant les 3 modalités), disposant d'un dispositif d'abreuvement (fixe ou mobile) si absent du bâtiment dont la litière peut être renouvelée régulièrement.
- Abri ne pouvant pas être chauffé, disposant d'un sas sanitaire, uniquement en ventilation statique, nettoyable/désinfectable, curable et délimité au sol, couvert d'un toit en dur, constitué de parois latérales non isolées empêchant tout contact avec l'avifaune par un bardage plein ou par un grillage ou par un filet (ou utilisant les 3 modalités), disposant d'un système d'alimentation et d'abreuvement (fixe ou mobile) dont la litière peut être renouvelée régulièrement.

- Rénovation des parois des bâtiments afin de faciliter le nettoyage et la désinfection : enduit lisse...
- Aménagement de local d'isolement
- Équipement lié à la production et à l'utilisation d'énergie photovoltaïque, si les deux conditions suivantes sont respectées :
 - . aucune revente d'énergie sur le réseau des opérateurs
 - . valorisation de la totalité de l'énergie produite pour les besoins de l'exploitation

ENJEU AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Economie d'énergie

- Echangeurs thermiques de type air-air, air-sol, puits canadien, VMC double-flux
- Isolation des bâtiments existants de logement des animaux

Energie renouvelable

- Chauffe-eau solaire thermique
- Chaudière à biomasse et matériel de valorisation associé
- Pompe à chaleur
- Équipement lié à la substitution d'une source d'énergie fossile (ex/ Puit canadien)

DIAGNOSTICS

Dépenses éligibles plafonnées à 1000 € HT par diagnostic

DIAGNOSTIC EFFLUENTS

Diagnostic de gestion des effluents DEXEL

DIAGNOSTIC BEA

Diagnostic PalmiGconfiance

DIAGNOSTIC Biosécurité

Diagnostic PalmiGconfiance

DEPENSES NON ELIGIBLES

Sont inéligibles les équipements d'occasion, en copropriété, en crédit-bail et le stockage de matériel agricole.

Les investissements de renouvellement ou de remplacement à l'identique ne sont pas éligibles.



Contact pour constituer votre demande d'aide

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES - **Pôle élevage**

Cité galliane - BP 279 - 40005 MONT DE MARSAN cedex

tel 05 58 85 45 25 landes.chambre-agriculture.fr

